

**LA PRÉSIDENTE :**

Autres questions, Danielle?

1010

**LA COMMISSAIRE :**

Ça va pour moi, merci.

1015

**LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

**LE COMMISSAIRE :**

1020

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1025

Bon. Alors, il me reste à vous remercier, Monsieur Trudeau, de votre présentation. Et ça nous amènerait à monsieur Chartier, s'il est arrivé.

**PAUSE ET REPRISE**

1030

---

**M. DANIEL CHARTIER**

**LA PRÉSIDENTE :**

1035

Bonjour, Monsieur Chartier. Alors, on veut d'abord, la commission veut vous remercier d'avoir accepté de devancer votre présentation. En même temps, je pense qu'on vous a bousculé. Mais on est tous ensemble et on va vous écouter et vous poser des questions par la suite. Allez-y.

1040

**M. DANIEL CHARTIER :**

1045           Merci beaucoup. Je suis architecte-paysagiste. J'ai travaillé sur le Mont-Royal depuis 1991, donc c'est un territoire que je connais bien. J'ai travaillé sur le parc du sommet d'Outremont aussi.

              Donc, je vais commencer par une mise en situation pour regarder le rôle de l'Université de Montréal dans l'image de marque du Mont-Royal.

1050           On peut percevoir l'Université de Montréal sur fond de Mont-Royal depuis l'autoroute des Laurentides, depuis le West Island, depuis Laval. Donc, c'est un élément extrêmement important dans l'image du Mont-Royal et l'image de Montréal.

1055           Et ce qu'il faut voir c'est l'impact des transformations, particulièrement les nouveaux bâtiments, sur cette image-là. Les bâtiments et aussi les aménagements paysagers.

1060           Donc, il faudrait faire un bilan de ce qui a été fait depuis le plan directeur 1995. Voir comment les nouveaux bâtiments ont transformé cette silhouette-là sur la montagne et comment le reste du fonctionnement à l'intérieur de l'Université ça a évolué. Parce qu'entre les intentions de coulée verte et d'implantation pavillonnaire et ce qui a été fait, il y a un monde. Ça serait intéressant d'avoir ce bilan-là.

1065           Parce que la présentation que les gens de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ont faite, c'était une présentation qui était très administrative, c'est-à-dire que les points administratifs c'est tel, tel, tel élément, que la réglementation actuelle permet ou ne permet pas.

1070           Mais il faut situer cette série de règlements là à l'intérieur d'un cadre plus large, qui est celui de la protection du Mont-Royal, c'est-à-dire voir comment ça s'inscrit à l'intérieur du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Comment ça s'inscrit à l'intérieur du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal édicté par le gouvernement du Québec.

1075 C'est des documents extrêmement importants. Il faut voir aussi comment l'atlas du paysage définit l'importance des différentes interventions et comment les façons d'intervenir sur ces territoires-là ont des impacts sur l'image de la montagne interne et externe.

1080 Donc, à quelque part la notion administrative devrait évoluer. Ce qu'elle n'a pas nécessairement fait depuis 1989, enfin depuis 2008. Donc, à quelque part il y a toute une évolution à faire pour connecter le cadre administratif avec les enjeux importants.

1085 Tout ça pour dire que le campus actuel a besoin de retrouver un peu la vision originale, celle de l'Université de la montagne. Les symboles de l'Université c'est on voit un château sur le bout d'un... le pic d'une montagne avec des étoiles, un chêne, un érable, encadré par un chêne et un érable. Donc, cette notion-là que la montagne doit venir lier le reste du campus.

1090 Donc, il faut qu'à chaque échelle d'intervention on puisse intervenir pour minimiser les impacts négatifs, mais aussi pour maximiser les bénéfiques écologiques, paysagers, sociaux, de la présence de cette montagne. Pour ça, il faut développer une vision innovatrice, volontariste, pas juste se dire « bon, on va faire ce qui dérange, ce qui ne dérangera pas le monde. Ce qui va faire le moins de vague ». Il faut être volontariste, dire « comment on peut faire pour éliminer les obstacles pour une meilleure intégration à la montagne ».

1095 Il faut planifier et gérer ce territoire-là aussi en symbiose écologique et paysagère avec un magnifique parc qui occupe la partie supérieure du territoire, un parc qui déverse ses eaux sur le campus de l'Université. Et donc, il doit y avoir une planification puis une gestion intégrée entre la Ville et l'administration de l'Université de Montréal.

1100 Et finalement, il s'agit de développer un réseau piétonnier, cohérent, ramifié, intégrant, circulation en surface et sous terre. Le projet actuel c'est un bon début, mais ça ne va pas assez loin.

1105 Au niveau des modifications spécifiques au plan directeur. Quand je disais qu'il faut éliminer les obstacles, c'est qu'il y a quelques structures ou bâtiments de peu d'intérêt. La passerelle aérienne, entre le CEPSUM et le stade d'hiver, c'est un obstacle à la vue vers la montagne depuis Édouard-Montpetit.

1110 La même chose au niveau de la partie supérieure du chemin de la Rampe, c'est un obstacle à la circulation est-ouest à l'intérieur du campus. Même la partie inférieure du chemin de la Rampe, mais la partie inférieure est plus essentielle. Alors, que la partie supérieure au-dessus du chemin d'accès au Lasonde pourrait être modifié pour retrouver un peu l'esprit de ce qu'il était auparavant, et permettre de redéployer des connexions piétonnes et autres et permettre de reconnecter le territoire.

1115 Et finalement, le pavillon de la direction des immeubles qui est connexe au chemin de la Rampe dont on ne voit que les lanterneaux depuis le chemin de la Rampe.

Donc, on a éliminé des structures, des bâtiments... ne pas accepter de construire les lieux qui occulteraient encore plus la silhouette de la montagne.

1120 Il y a trois projets qui pourraient être particulièrement dommageable, le nouveau pavillon à l'est de Polytechnique, la surhauteur importante au CEPsum, le nouveau pavillon à l'est de Vincent D'Indy. C'est trois structures qu'il faut refuser de construire.

1125 On va passer à la page suivante. Ce qu'il faut c'est donner la permission de construire sur des sites peu problématique, très peu problématique lorsque perçu depuis le pourtour de l'Université de Montréal, que ce soit depuis l'oratoire Saint-Joseph, depuis le cimetière ou depuis même des longues distances.

1130 C'est-à-dire le stationnement à l'arrière de Polytechnique, il n'y a pas de problème à construire là. L'extrémité est du pavillon Samuel-Bronfman non plus, il n'y aura pas de problème à construire là, même que ça permettrait de créer des entrées, des vraies entrées au pavillon pour les piétons. Ce qui n'est pas le cas actuellement, parce que les entrées principales c'est des entrées pour des camions. Les entrées principales à ce bâtiment-là c'est des débarcadères de camion. Ça n'a aucun bon sens.

1135 C'est pour ça qu'on pourrait agrandir le pavillon pour être capable de faire des vraies entrées de part et d'autre du chemin de la Tour.

1140 Et finalement, utiliser les dénivellations qui permettraient d'utiliser des bâtiments à semi-  
enfouis. Comme l'esplanade devant le pavillon principal, le côté est du stade d'hiver ou d'autres  
sites potentiels.

1145 L'esplanade devant le pavillon principal, c'est un peu comme s'inspirer un peu de ce  
qu'Ernest Cormier voulait, c'est-à-dire une espèce de basilique qui ramasserait les services  
communautaires. Parce que quand on regarde le campus de l'Université de Montréal, il n'y pas  
de coeur vraiment. Il n'y a pas un lieu qui symbolise le coeur de la vie étudiante. C'est une série  
de pavillons, mais on dirait que c'est un lieu sans coeur.

1150 Alors, qu'à cet endroit-là, si on utilise, on crée un pavillon enfoui, quitte à voir un  
immense trou dans le milieu puis la lumière rentre par le milieu du trou, ferait en sorte qu'il y  
aurait de la restauration, bibliothèque ou autre sans que ça dérange le reste du fonctionnement.  
Mais ça permettrait de créer un pôle principal au système de circulation souterraine.

1155 Finalement, les deux derniers points ont rapport au parc du sommet d'Outremont. C'est-  
à-dire s'il y a moyen d'agrandir formellement les limites du parc du sommet d'Outremont. Et  
aussi à partir des pavillons de l'Université de Montréal qu'il y ait des services complémentaires  
qui puissent être offerts aux étudiants, aux professeurs, aux gens qui viennent dans... les jeunes  
qui viennent dans les camps d'été à Folie technique ou au niveau des sports ou la clientèle du  
parc en général.

1160 Donc, il y aurait moyen de mieux mailler le parc et le campus grâce à des interventions  
soit sur le CEPSUM, soit dans ou autour de Polytechnique.

1165 Et en conclusion, la consultation a essentiellement été présentée comme une validation  
ou un refus d'une série de règlements plutôt que le développement d'une véritable vision à long  
terme d'un campus tirant pleinement parti de son ancrage avec la montagne et permettant une  
meilleure interface avec la communauté montréalaise.

1170 Tous devraient inviter tant la Ville que l'Université de Montréal à prendre un peu de  
hauteur et d'audace pour que tant le campus que le parc sur le sommet d'Outremont soient  
mieux interconnectés et retrouvent l'esprit original de l'Université de la montagne qui prévalait  
lors de la création de ce lieu de savoir identitaire.

Merci.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci, Monsieur Chartier. On a un certain nombre de questions. Je commencerais peut-être par une qui est de nature un petit peu plus technique. À la fin de votre présentation, quand vous référez entre autres à un agrandissement formel des limites du parc sur le sommet d'Outremont.

1180

Vous indiquez entre autres que bon, qu'il faut inclure les parois rocheuses et les aires humides qui sont derrière le CEPSUM en vue d'un agrandissement puis d'une consolidation écologique. Mais vous indiquez aussi qu'il faut absolument refuser la modification du zonage qui permettrait de construire un stationnement souterrain jusqu'à la limite de cette paroi rocheuse.

1185

Voulez-vous un petit peu préciser ce que vous avez en tête?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1190

C'est parce que sur les documents qui ont été déposés par l'arrondissement lors de la présentation de l'arrondissement, il y avait un sketch qui montrait que le stationnement souterrain pourrait s'appuyer jusqu'à la paroi rocheuse.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est le stationnement souterrain qui est vis-à-vis du...

**M. DANIEL CHARTIER :**

1200

C'est le terrain de football.

**LA PRÉSIDENTE :**

1205

Le terrain de football.

**M. DANIEL CHARTIER :**

1210 Le terrain de football. Il y aurait un stationnement souterrain sous le terrain de football. Enfin, c'est ce que j'ai cru comprendre dans la présentation. Mais que ce stationnement souterrain, l'excavation... en tout cas, l'autorisation d'excavation se rendrait jusqu'à la paroi rocheuse.

1215 Donc, si on excave jusqu'à la paroi rocheuse, le milieu humide qui est là disparaît. Et ici ils ont fait la même chose à cet endroit-là que ce qui a été fait à Bellingham, c'est-à-dire que là on fait disparaître tout le lieu d'intérêt écologique et paysager au pied de la paroi rocheuse, on draine ça dans un beau drain, une série de beaux drains propres, propres, propres. Alors, que c'est un lieu pour avoir de la nature.

1220 C'est vraiment un lieu exceptionnel. Il y a une espèce de vase qui dégouline de la paroi. C'est unique sur la montagne ce milieu-là. C'est un milieu unique au point de vue écologique qui est méconnu. Il n'a pas besoin d'être connu par la population, mais il ne faut surtout pas le détruire, au mieux, il faut l'améliorer. Il faut faire en sorte que la zone en bas soit agrandi, consolidée plus intéressante pour les animaux si possible.

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Danielle, veux-tu y aller?

1230

**LA COMMISSAIRE :**

Vous parlez dans votre mémoire des effets néfastes de la vision Lahaie Ouellet, et vous proposez un post mortem pour comprendre, selon vos mots, comment de pieuses intentions ont pu se perdre dans le cadre...

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

Là, je crois qu'on a un problème de connexion.

1240

**LA COMMISSAIRE :**

1245 Je parlais de ce que vous disiez au sujet de la vision Lahaie Ouellet, il y avait eu des effets néfastes et vous proposiez un post mortem pour comprendre comment de pieuses intentions ont pu se perdre dans le cadre de grands projets de construction sur le terrain.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus puis nous éclairer à ce sujet?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1250 Bien, le plan directeur 1995 annonçait une vision pavillonnaire. C'est-à-dire que c'était une série de pavillons de plus petite ampleur noyés dans la verdure. Alors, que ce qui s'est passé, si on regarde autant l'aérospatial que le Marcelle et Jean-Coutu on a aggloméré des pavillons et créé un grand atrium vitré en disant : « Ah bien, c'est transparent. »

1255 Mais quand on est dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges on ne voit plus l'horizon des Laurentides à cause de justement ce grand atrium, le pavillon Marcelle et Jean-Coutu. Même s'ils disent que c'est transparent, le jour ce n'est pas transparent, c'est, on voit le ciel tout simplement. On ne voit plus l'horizon.

1260 Puis la même chose au niveau de la coulée verte. Il y avait une volonté ou une velléité de créer une coulée verte et si on regarde la consolidation de la coulée verte, ça a été plus un vœu pieux qu'une réalité. À part d'une plantation de quelques arbres ici et là, mais on ne parle pas d'un geste qui connecte les eaux, qui connecte les sentiers, qui connecte la végétation, qui permet à la faune de circuler d'un lieu à l'autre. On parle de brainwashing. On fait un peu de décoration verte sur ce qui existe.

**LA COMMISSAIRE :**

1270 Mais ça, c'était dans le plan de 95 ou dans ce qui est proposé en 2021, dans le nouveau plan?

1275 **M. DANIEL CHARTIER :**

1280 Non. Moi je parlais du post mortem du plan directeur de 1995, mais aussi l'espèce de regard sur le plan Lahaie Ouellet qui a besoin d'avoir une espèce de regard... Je sais qu'on ne veut pas tourner, on ne veut pas faire disparaître toutes les traces de ce que Lahaie Ouellet ont fait. Mais à quelque part l'espèce de domination de l'automobile sur le territoire n'est pas acceptable de nos jours.

1285 La vision de Lahaie Ouellet, c'était les automobiles possèdent le sol et les humains se promènent sous terre.

Or, ce n'est plus vraiment la vision d'aujourd'hui. Il faut trouver une manière de redonner le sol aux piétons, mais aussi créer des systèmes de circulation souterraine intéressants avec des atriums s'il le faut, si possible, puis des lieux d'intérêt. Mais c'est ça, c'est de réussir à faire le post mortem tant de Lahaie Ouellet que du plan 95 qu'il faut faire.

1290 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Vous parlez aussi au chapitre de la marchabilité de mieux reconfigurer les aménagements entre les deux stations de métro.

1295 À quoi vous pensez précisément là-dessus?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1300 Bien, c'est parce que quand on regarde le campus actuel, c'est une série de gestes qui ont été posés un à côté de l'autre. Chaque pavillon qui fait face au chemin...

**LA COMMISSAIRE :**

1305 Édouard-Montpetit?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1310

La rue Édouard-Montpetit a sa propre entrée, mais les circulations latérales entre chaque pavillon sont très ardues. Le plan directeur va faire en sorte que le CEPSUM puis le stade d'hiver vont être connectés correctement avec les résidences et autres.

1315

Mais le reste, si on regarde le De-Sève et le Thérèse-Casgrain, le métro Université de Montréal, tout ça, il doit y avoir un système de communication parallèle à la rue Édouard-Montpetit pour permettre de circuler à la limite sur des pilotis pour ne pas piétiner les milieux naturels quand on traverse le bois d'Édouard-Montpetit.

1320

Mais à quelque part ça prend cette espèce de connexion là. Sinon, la connexion c'est le mince trottoir. On ne sent pas la notion d'un campus universitaire. On sent une notion de pavillons, de bâtiments qui ont chacun leur... c'est tous des aménagements juxtaposés un à côté de l'autre sans connexion latérale. Il faut que ça change.

1325

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1330

**LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

1335

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour, Monsieur Chartier. Dans votre mémoire vous indiquez que le plan directeur d'aménagement ne respecte pas selon vous l'esprit de l'atlas du paysage du Mont-Royal.

Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage à ce sujet?

1340

**M. DANIEL CHARTIER :**

1345 C'est que l'atlas du paysage insiste sur l'importance des vues même à grande distance, comment la montagne est perçue. Alors, que toute l'analyse qui est faite dans le plan directeur, les perspectives qui sont montrées c'est depuis la rue Édouard-Montpetit.

1350 Évidemment, quand on met des surhauteurs au-dessus du CEPSUM on n'apercevra pas depuis les abords d'Édouard-Montpetit, mais on va l'apercevoir depuis l'autoroute des Laurentides, depuis le boulevard Henri-Bourassa, depuis le parc Jarry.

1355 Donc, à quelque part c'est cette notion que le Mont-Royal est un bien commun extrêmement important pour Montréal et qui a une analyse qui doit être faite, une analyse macro. Ça prend ça pour intervenir sur un site emblématique comme est celui de l'Université de Montréal et non une approche qui est très cadrée, très limitée.

1360 Il faut vraiment essayer de regarder la montagne dans son ensemble et la position de l'Université de Montréal dans son ensemble. Comment le pavillon principal dialogue avec la silhouette de la montagne. C'est ça l'élément principal en termes iconique, en termes emblématiques. Et quand on vient brouiller ça avec des nouveaux gestes, c'est nuisible.

1365 A quelque part, il y a moyen de faire des ajouts par exemple au-dessus du CEPSUM, si on verdit, si on naturalise. Donc, de loin on ne percevrait pas... si les interventions sont minimales et ayant surtout pour but de connecter avec le parc à l'arrière. Il y a moyen par exemple de faire des terrasses au-dessus du CEPSUM pour aller dans le parc après.

1370 Mais à quelque part il s'agit de s'inspirer de l'atlas des paysages. Lorsque la Ville a déposé les documents, ils avaient oublié de déposer l'atlas du paysage. Alors que c'est un élément, une percée majeure depuis le plan de protection et de mise en valeur de 2008. C'est l'élément qui manquait. C'est l'élément qui doit être inclus maintenant dans la réglementation.

1375 Il faut que la réglementation s'adapte pour tenir compte des grands paramètres édictés dans l'atlas du paysage.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

1380

**M. DANIEL CHARTIER :**

Merci pour la question, pour les questions.

1385

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci bien. Je pense qu'on a fait le tour, Monsieur Chartier.

**LA COMMISSAIRE :**

1390

Vous refusez catégoriquement de construire en des lieux qui occuperaient encore plus le sommet de la montagne, et vous mentionnez entre autres le nouveau pavillon de Polytechnique, le nouveau pavillon à l'est de Vincent-D'Indy, le CEPSUM qu'on veut augmenter en hauteur.

1395

Est-ce que vous avez d'autres pistes pour remplacer ces... si on ne fait pas ces constructions-là, mais les besoins quand même d'espace sont toujours là. Est-ce que vous avez d'autres solutions à proposer?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1400

Bien, c'est en utilisant... bien, il y a l'arrière... Polytechnique il y a de l'espace à l'arrière. C'est aussi grand ce qui est disponible à l'arrière que ce qui est prévu sur le côté. Il n'y a pas de problème.

1405

Le CEPSUM, moi je pense, il y a moyen d'agrandir sur le côté, du côté ouest, entre autres pour permettre à la circulation pour monter, là. Parce que quand on regarde le CEPSUM de la façon qu'il a été construit, il y a comme un escalier de géant du côté ouest, enfin la façade ouest. Ce n'est surtout pas une façade agréable.

1410 Mais on voit comme des escaliers de géant, comme s'il y avait quelque chose de prévu pour se rendre à la montagne. Et même à l'intérieur de la montagne on voit un trou comme s'il y avait eu une connexion un jour qui avait été prévue puis qu'à un moment donné, quand ils ont fait des plans dans les années 70, ils avaient biffé cet ajout-là.

1415 Mais je pense qu'il y a moyen d'ajouter au niveau du CEPSUM à cet endroit-là. Il y a moyen d'ajouter sur le toit aussi, mais de façon très circonscrite, très limitée.

1420 Par rapport à Vincent-D'Indy, bien il y a moyen d'y aller en excavant. Après tout, on parle de salle de spectacle ou de salle... donc, on ne parle pas d'éléments qui ont besoin de grande fenestration. Parce que si le son sort il rentre aussi.

1425 Donc, à quelque part ça peut très bien être excavé dans le roc quitte à ce qu'il y ait des parties qui sortent un peu, là, mais ce qu'il ne faut pas, c'est que ça vienne masquer le parc du troisième sommet. Parce que le projet actuel à l'est de Vincent-D'Indy masquerait clairement une partie du Mont-Royal vue depuis la Rive-Nord, depuis Laval et autre. On perdrait une section très importante du Mont-Royal, du sommet.

1430 Le sommet perdrait une grande, grande partie de sa visibilité en raison de cette construction-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Et c'est ce que vous appelez des bâtiments semi-enfouis?

1435 **M. DANIEL CHARTIER :**

1440 Oui. Et il y a d'autres endroits sur le campus aussi où il y a moyen d'utiliser la déclivité. On parle d'une dizaine d'étages au total, la dénivellation sur le campus. Donc, il y a moyen d'utiliser cette déclivité pour construire de façon semi-enfouie, discrète, en ayant, en gardant une emprise verte puis aussi faire attention à l'emprise lumineuse nocturne.

Un des enjeux, par rapport au... quand ils ont demandé un bilan, c'est que le Lassonde 2 il est magnifique comme bâtiment, mais il y a une empreinte nocturne très grande. Ce qui fait

1445 que le Lassonde 2 devient un bâtiment peut-être plus important la nuit que le pavillon principal au point de vue de l'image du Mont-Royal vue depuis Laval ou la Rive-Nord.

1450 Donc, à quelque part cette signature nocturne là doit être contrôlée pour éviter le rayonnement trop grand au niveau de la perception générale. Puis au niveau de la vie animale aussi, quand c'est trop lumineux ça crée des problèmes.

**LA PRÉSIDENTE :**

1455 Est-ce qu'il y a d'autres questions, Danielle et Radouan? Alors, il me reste à vous remercier beaucoup, Monsieur Chartier, de votre présentation et de votre texte.

**M. DANIEL CHARTIER :**

C'est un plaisir. Merci.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Chartier.

1465

---

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU**  
**Mme HÉLÈNE PANAIOTI**

**LA PRÉSIDENTE :**

1470

Alors, j'inviterais maintenant, Madame Charbonneau des Amis de la Montagne.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1475

Oui. Bonjour. Je suis accompagnée de madame Panaioti aussi.